



 

Excepté

Chantier et Bois-Murat 44
Passage pour les piétons
et cycles autorisé
de 17h00 à 6h00
week-end et jours fériés

**Itinéraires
alternatifs entre les
communes du
Mont-sur-Lausanne
et Epalinges.**

Point **A**:
Croisement entre la
route de la Clochette
et le chemin de la
Grangette.

Point **B**:
Croisement entre le
chemin du Bois-Murat
et le chemin de
Vauguény.

-  Itinéraire piétons
-  Itinéraire vélos